

## La Tour Eggevoort enfin classée, le moment est venu de la restaurer !



**Voici près de trois ans, l'Association du Quartier Léopold introduisait une demande de classement** de la tour Eggevoort, exemple d'architecture civile parmi les plus anciens et les mieux conservés en Région bruxelloise et **unique vestige parvenu jusqu'à nous du domaine qui, jadis, portait son nom**. Il faut dire qu'au cours de son histoire récente, le petit bâtiment, situé dans le parc Léopold, est successivement passé par de longues périodes d'abandon par les pouvoirs publics et de restaurations portées bien souvent par des comités de sauvegarde du patrimoine, des associations de quartiers ou de simples citoyennes et citoyens.

L'histoire de la tour remonte vraisemblablement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour la partie ronde, une époque où le Maelbeek coulait à ciel ouvert et était bordé d'étangs, de moulins et d'auberges, et au XVII<sup>e</sup> siècle pour le pavillon carré qui abritait un bassin pour conserver les poissons.

Depuis que la Ville de Bruxelles s'en est portée acquéreur il y a un peu plus de cent ans, elle sera restaurée par trois fois. En 1922, par la Ville elle-même, mais faute d'affectation et de surveillance, son état va se dégrader rapidement. En 1937, un Comité pour la Sauvegarde des Souvenirs brabançons déboursa 70.000 francs pour la remettre en état. Plus récemment, au début des années 1970, un couple de fonctionnaires européens travaillant à Bruxelles demandera à pouvoir la louer, à charge, pour la Ville de restaurer la toiture, tandis que les époux Braune rendent l'intérieur habitable, en préservant amoureusement l'existant.

Alertée par des plans de construction d'une crèche pour la Commission européenne sur lesquelles elle constate avec inquiétude que la tour Eggevoort ne figure pas, Margarethe Braune, songe à faire classer la tour. Entraîné par cette initiative, c'est une bonne partie du Parc Léopold qui sera classée en tant que site, en novembre 1975, omettant de classer comme monument la petite tour. La Commission royale des Monuments et Sites de l'époque estimait, en effet, que l'intérieur n'était probablement plus d'origine et qu'en classant le Parc Léopold, les murs extérieurs de la tour bénéficieraient d'une protection amplement suffisante.

Suite au départ des Braune en 1984, la tour retombe dans l'oubli, à l'écart de la partie publique du parc. Elle est aujourd'hui utilisée comme abri à outils par les jardiniers de la Ville, mais aucune restauration n'est intervenue depuis de nombreuses années. Son entretien (toiture, châssis) n'étant pas assuré à la hauteur de son importance patrimoniale, elle se dégrade à nouveau. C'est notamment ce qui a motivé l'Association du Quartier Léopold à demander son classement complet, intérieur comme extérieur en tant que monument pour garantir une meilleure protection.

Il est intéressant de noter que l'analyse dendrochronologique des boiseries intérieures, réalisée en 2019 suite à cette demande, a permis d'évaluer la date d'abattage des arbres utilisés pour les planchers et la charpente de la tour. Celle-ci se situerait entre 1603 et

1620, ce qui atteste de l'ancienneté des structures. Et de préciser, dans l'arrêté de décision d'entamer le classement, qu'une étude archéologique approfondie pourrait être envisagée afin de déterminer quels sont les éléments d'origine et d'établir les différentes phases de construction. Il semble toutefois déjà évident que le bâtiment abrite de nombreux matériaux anciens et dignes d'intérêt archéologique.

Le classement de la tour Eggevoort, adopté jeudi dernier par la Région, est le fruit d'un long travail de défense et de mise en valeur du patrimoine où comités de sauvegarde, associations de quartier et citoyens se sont passé le relai à des époques différentes pour que la tour parvienne jusqu'à nous et que son intérêt patrimonial soit enfin reconnu.

### **Restaurer la tour !**

Maintenant que la protection de la tour Eggevoort est assurée, grâce à ce classement, l'AQL plaide pour sa restauration dans les meilleurs délais, car elle en a grand besoin. Une réflexion doit être également entamée afin de lui trouver une affectation à la hauteur de cette belle histoire !



Photos ©Isabelle Marchal

**Arrêté de la décision d'entamer la procédure de classement de la Tour Eggevoort (2 avril 2020)** Arrêté de classement de la Tour Eggevoort (1er juillet 2021), à paraître au Moniteur.

[Le dossier de demande de classement](#) [Nous écrire : [contact@placepublique.be](mailto:contact@placepublique.be)] Dans la presse [Découvrez la Tour Eggevoort, tapie dans le Parc Léopold de Bruxelles](#), RTBF